



*FACE A L'ADMINISTRATION LE 9 FEVRIER,
L'UNION SNUI-SUD Trésor
EXIGE DES REPONSES IMMEDIATES
AUX REVENDICATIONS DU 29 JANVIER*

Lors du groupe de travail du 9 février sur les SIP, qui faisait suite à celui du 22 janvier, forte de la mobilisation des agents de la DGFIP le 29 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor a exigé des réponses rapides et favorables sur l'emploi, le pouvoir d'achat et le Service Public et a annoncé de nouvelles journées d'action.

Quelques jours après la grève du 29 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor a décliné les revendications interprofessionnelles au niveau des agents de la DGFIP.

En matière d'emploi, arrêt des suppressions et augmentation du nombre d'agents recrutés par concours dès 2009.

En matière de pouvoir d'achat, déblocage par le ministre d'une enveloppe budgétaire pour une « revalo » indemnitaire des régimes des agents C, B et A.

En matière de Service Public, pas de généralisation de SIP au printemps, amélioration des conditions de travail dans tous les services, création de secteurs fonciers dans les CDI-CDIF et de nouveaux CDI-SIE pour développer la présence des services sur le territoire, arrêt des fermetures et restructurations de trésoreries, rejet de l'industrialisation des services (CPS, centres d'encaissement, CIS).

Le Directeur Général doit répondre sur ces points, faute de quoi l'Union SNUI-SUD Trésor suspendra sa participation aux groupes de travail.

Des portes entr'ouvertes, des portes fermées, l'action pour les enfoncer !

Bien qu'obligée, parce que la grève était visible, de reconnaître que les taux de grévistes le 29 étaient particulièrement élevés à la DGFIP, La direction en tire pourtant encore de mauvaises analyses. Elle se contente de n'y voir qu'un besoin de visibilité pour les agents sur l'avenir des règles de gestion, de l'organisation du travail en SIP et des parcours de carrières ! Tout comme elle conteste l'énorme sentiment d'injustice à travers l'harmonisation indemnitaire (et ses laissés pour comptes) qu'elle compte résoudre par une simple opération de « com' »... Pour l'Union, il y a nécessité de donner des suites au 29 janvier pour contraindre Bercy à nous donner satisfaction.

Sur les recrutements supplémentaires, pour répondre à notre demande formulée le 22 janvier, la direction a décidé la mise en place d'un groupe de travail dans les plus brefs délais pour définir l'augmentation du nombre de lauréats du concours 2009 qui arriveront « pour de vrai » dans les services pour combler les postes vacants. Porte entr'ouverte.

Sur notre exigence de revalorisation indemnitaire, au moins pour les agents C et B, l'administration refuse de se prononcer. Porte fermée.

Portes entr'ouvertes, portes fermées, il va encore falloir continuer de se battre !

La gestion des cadres et des agents dans les SIP :

Des précisions ont été apportées par l'administration suite au GT du 22 qui avait entamé ce sujet .

Une des orientations officielles de l'administration passe désormais par la fusion des corps en partant des N°1 départementaux jusqu'aux agents de catégorie C. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor, c'est une véritable provocation d'autant plus que cette position a été annoncée au détour d'un débat sur l'harmonisation indemnitaire en l'absence même de discussions sur les statuts particuliers DGFIP ! Face à notre réaction, l'administration va communiquer un calendrier de discussions sur les statuts et les règles de gestion ... ce qui est la moindre des choses.

L'administration a précisé qu'un adjoint au chef de SIP sera nommé dès lors qu'il y aura plus de 15 agents dans le service ou s'il y a au moins 4 agents chargés du recouvrement. Par contre, notre demande de A technicien dans tous les SIE a encore été rejetée. [

L'Union SNUI-SUD Trésor est revenu sur trois points essentiels concernant les agents de l'ex DGCP devant rejoindre le SIP :

- Le volontariat n'est toujours pas acquis ,
- Le maintien de deux ans sur le poste est inacceptable car le droit à mutation est annuel,
- La notion de résidence (la commune) doit être le socle de la garantie en cas de retour vers la filière gestion publique et non pas le département.

L'Union SNUI-SUD Trésor a rappelé qu'elle s'oppose à toute régression en matière de règles de gestion sous prétexte du chantier de la fusion DGI-DGCP.

Face à notre insistance, la réponse de l'administration sur ces trois points a été la suivante :

- Le blocage de deux ans sur le poste en cas d'option est levé. Le droit de retour se fera bien à la résidence, après examen en CAPL.
- Tout agent d'une trésorerie relevant de l'arrondissement concerné par un SIP peut postuler et les CAPL pourront aussi examiner les demandes de transfert d'agents d'autres trésoreries du département.
- Par contre si l'administration reconnaît aux agents de l'ex DGCP exerçant la mission recouvrement la possibilité de refuser de rejoindre un SIP, elle conditionne ce « droit » à l'explication de ce refus. Cette condition n'est pas acceptable.

L'Union SNUI-SUD Trésor a demandé que ces évolutions réglementaires fassent l'objet d'une circulaire afin que tous les agents puissent être informés de ces nouvelles dispositions et des nouveaux droits qu'elle donne aux agents..

Renforcer et développer le Service Public Fiscal

Forte de la mobilisation du 29 janvier, l'Union SNUI-SUD Trésor a exigé le renforcement et le développement du Service Public Fiscal, ce qui, pour la DGFIP, doit se traduire par le « découpage » d'une vingtaine de CDI et SIE devenus très gros en termes de charges de travail, de nombre d'agents et de tissu fiscal et par l'arrêt des projets de fusion de CDI. L'Union a également réclamé la création de plusieurs CDI/SIE dans des agglomérations où la DGFIP n'est pas présente ou représentée par une trésorerie. L'administration a annoncé la tenue d'un groupe de travail au 2ème trimestre sur la base de nos propositions et de la situation des CDI dits « orphelins ».

Concernant les « gros » CDI/SIE ou les « gros » SIP à redécouper, elle réserve sa décision au motif qu'elle « ne souhaite pas déconstruire tout ce qui a été fait auparavant », tout en confirmant qu'un SIP ne dépassera pas 60 agents, cadres compris.

Le Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS), toujours flou !

Sur ce sujet parallèle à la création des SIP, l'Union SNUI-SUD Trésor a exigé le report de la création des 29 PRS prévus au 1er juillet. Non seulement l'application RSP a pris tellement de retard qu'elle ne sera pas encore totalement prête avant la fin de l'année 2010. De plus l'harmonisation des méthodes de recouvrement forcé n'est toujours pas réalisée.

L'administration n'ayant pas en capacité d'apporter ni précision sur le nombre d'emplois nécessaires dans ces pôles ni sur le nombre de créances à gérer par agent, l'Union SNUI-SUD Trésor a déploré l'excès de précipitation sur la création de cette structure. Elle a dénoncé les charges déjà trop lourdes dans les services existants (80 à 120 dossiers dans les Pôles Recouvrement Fiscaux (DGI)) et une estimation pour l'administration de 200 créances de particuliers provenant des Pôles Recouvrement Contentieux (DGCP) (soit en moyenne un dossier par jour par agent !). Enfin, nous avons réclamé l'identification officielle des PRF en tant que structures afin qu'elle puisse être demandée lors des mouvements de mutation.

Pour l'administration :

- Sur le nombre de dossiers, elle s'appuiera sur le résultat des expérimentations lancées en décembre à Blois et à Bordeaux, en précisant qu'il se situera dans une fourchette car les dossiers sont différents par nature...
- La taille des PRS sera variable en fonction de la taille des départements et du tissu fiscal (seuil financier par département préféré aux critères de complexité des créances, sauf si un service décide de transférer une créance au pôle de sa propre initiative...).
- Tous les agents travaillant aujourd'hui en PRF (DGI) rejoindront le PRS mais seule une partie non définie des agents de la TG iront... d'autant que les PRC (DGCP) actuels s'occupent de l'assistance au réseau.
- Concernant les applications informatiques, les systèmes différents de l'ex DGI et de l'ex DGCP continueront d'être utilisés tant que l'application RSP ne sera pas livrée... Sur les 29 pôles prévus initialement au 1 juillet, certains ne seront mis en place qu'à l'automne. Un groupe de travail de l'administration a commencé de travailler sur l'harmonisation des procédures...
- Le PRS sera un poste comptable identifié dont les emplois seront fournis par voie de mutation, les « chaises » ex DGI et ex DGCP seront « pastillées ». Pour les 1ères affectations, leurs modalités restent à définir...

En conclusion, tout demeure flou sur le sujet des PRS à part le fait que l'administration veut les mettre en place dans tous les départements. Un gros désaccord persiste entre l'administration et les syndicats sur le rythme de création, sur les charges de travail, sur les emplois et sur les applications informatiques.

L'accueil fiscal de proximité, ça craint !

Bien que très peu de Trésoreries de proximité fassent vivre aujourd'hui le Guichet Fiscal Unique (le GFU) au travers des compétences croisées, l'administration veut généraliser l'accueil fiscal de proximité dans 8 mois pour la sortie des rôles sur tout le territoire !!!

L'Union SNUI-SUD Trésor s'est élevée contre cette nouvelle marche forcée : les agents n'ont ni le temps ni les moyens d'assurer cet accueil tel que le préconise l'administration. Dans les Trésoreries des GFU, la délivrance de renseignements courants et le traitement de certaines demandes contentieuses ou gracieuses ne sont pas une évidence compte tenu des moyens (personnels et formation), tout comme les renseignements sur la télédéclaration IR. Sur ce dernier point, l'Union SNUI-SUD Trésor sera vigilante quant à la matière technique à délivrer dans ce cadre.

L'Union SNUI-SUD Trésor s'oppose au développement de l'accueil fiscal de proximité dans les conditions actuelles car il met les agents en difficulté face au public. Et ce n'est pas le nouveau guide, voire le kit sur les renseignements simples et complexes que s'est engagée à fournir l'administration, qui va aider à décrypter les questions des contribuables où se mêlent assiette et recouvrement...

De nombreux débats ont eu lieu lors des réunions des 22 janvier et 9 février, mais, pour l'Union SNUI-SUD Trésor, l'administration ne peut pas considérer que les discussions sur l'organisation et le fonctionnement du SIP sont achevées.

En conséquence, l'Union SNUI-SUD Trésor s'oppose à toute création de nouveaux SIP au printemps et appelle les agents à répondre par l'action à toute tentative de passage en force de l'administration. Les CTP de mise en place des SIP ne peuvent se tenir dans ces conditions.

Avec la perspective d'une nouvelle et nécessaire journée de grève interprofessionnelle le 19 mars prochain, l'Union SNUI-SUD Trésor demande solennellement au Directeur Général et au Ministre de répondre immédiatement et favorablement sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les Services Publics dans le courant de cette semaine. A défaut, l'Union SNUI-SUD Trésor ne participera plus à un « dialogue social » qui ne prend pas en compte les préoccupations essentielles des agents et appellera à une mobilisation massive des agents de la DGFIP le 19 mars.